



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 30 MARS 2009

Délibération n° 09/13 relative aux subventions diverses

L'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, valablement réunie le lundi 30 mars 2009, sur proposition du Président.

DÉCIDE,

- d'accorder une subvention de 1 923,08 € à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite 40, pour l'organisation de leur Assemblée Générale, le samedi 18 avril 2009 ;
- d'accorder une subvention de 450 € à l'Association des Directeurs Généraux des CCI, pour l'année 2009 ;
- de renouveler son adhésion à l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET), pour 2008, d'un montant de 100 € ;
- de renouveler sa cotisation à l'Agence de Coopération Internationale « INTERCO Aquitaine », pour un montant de 150 €, pour l'année 2009 ;
- de renouveler sa cotisation à Béarn Adour Pyrénées, pour 2009, d'un montant de 200 € ;
- de renouveler son abonnement et sa contribution pour 2009, auprès de l'Association des anciens Présidents de CCI et CRCI, pour 433 € ;
- de participer à la stratégie d'ADORA, en partenariat avec les CCI de Bayonne Pays Basque et de Pau Béarn, à hauteur d'un montant de 3 000 € ;
- d'adhérer à l'Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne, pour un montant de 165 € pour 2009 ;
- d'attribuer une subvention à l'Association Adour Entreprendre, au titre de 2009, d'un montant de 1 800 € ;
- d'accorder une subvention au groupement européen des professionnels de la filière Surf EUROSIMA, pour un montant de 5 000 € ;
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 €, à l'Union des Commerçants et Artisans Montois (UCAM), au titre de l'annulation de la solderie de Nahuque, le 31 janvier, en raison des conséquences de la tempête Klaus

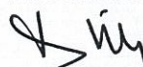
Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 mars 2009

Le Président,


Philippe SIMON

